

Hauteurs critiques du revêtement de protection

Note : Ce tableau indique la hauteur critique pour chacun des huit matériaux communément utilisés sous des équipements de jeu, lorsqu'ils sont évalués à l'état non comprimé pour des profondeurs de 150 mm (6 po), 225 mm (9 po) et 300 mm (12 po). Le tableau rapporte également la hauteur critique quand chaque matériau est évalué à une profondeur de 225 mm (9 po) à l'état comprimé.

Le tableau devrait se lire comme suit :

Si, à titre d'exemple, des copeaux de bois non comprimés sont utilisés à une profondeur minimum de 150 mm (6 po), la hauteur critique est de 2,1 m (7 pi). Si 225 mm (9 po) de copeaux de bois non comprimés sont utilisés, la hauteur critique est de 3,0 m (10 pi). Il est à noter que, pour certains matériaux, la hauteur critique diminue lorsqu'ils sont comprimés.

Hauteur critique – hauteur de la structure de jeu désignée, au-dessus du revêtement de protection (hauteur de chute).

	Épaisseur non comprimée	Épaisseur non comprimée	Épaisseur non comprimée	Épaisseur comprimée
Matériaux	150 mm (6 po)	225 mm (9 po)	300 mm (12 po)	225 mm (9 po)
Copeaux de bois	2,1 m (7 pi)	3,0 m (10 pi)	3,3 m (11 pi)	3,0 m (10 pi)
Copeaux déchiquetés. paillis d'écorce	1,8 m (6 pi)	3,0 m (10 pi)	3,3 m (11 pi)	2,1 m (7 pi)
Fibre de bois façonné	1,8 m (6 pi)	2,1 m (7 pi)	3,6 m (12 pi)	1,8 m (6 pi)
Sable fin	1,5 m (5 pi)	1,5 m (5 pi)	2,7 m (9 pi)	1,5 m (5 pi)
Gros sable	1,5 m (5 pi)	1,5 m (5 pi)	1,8 m (6 pi)	1,2 m (4 pi)
Gravier fin	1,8 m (6 pi)	2,1 m (7 pi)	3 m (10 pi)	1,8 m (6 pi)
Gravier moyen	1,5 m (5 pi)	1,5 m (5 pi)	1,8 m (6 pi)	1,5 m (5 pi)
Pneus déchiqués.	3,6 m (12 pi)	s/o	s/o	s/o

* Source des données – Tableau 1, page 97 – CSA-Z614-98 – Aires de jeu et équipements pour enfants (mai 1998)

Sécurité dans les aires de jeu :

Soixante-dix pour cent des blessures graves dans les aires de jeux sont causées par des chutes sur un sol mal entretenu sous les structures de jeux. Bien qu'il puisse être difficile ou coûteux de renouveler ou de remplacer la structure de jeux par de l'équipement conforme à la norme de la CSA, l'entretien d'un revêtement de protection adéquat peut s'avérer l'une des stratégies de gestion des risques les plus efficaces pour réduire les blessures graves dans les aires de jeu.

Le tableau ci-dessus indique l'épaisseur MINIMALE nécessaire en fonction du matériel utilisé pour protéger contre les blessures à la tête, causées par des chutes selon les hauteurs indiquées.

S'assurer d'avoir l'épaisseur du revêtement de protection MINIMALE indiqué est essentiel pour garantir une protection fiable contre les blessures.

Le revêtement de protection requiert qu'il soit raclé afin de maintenir une épaisseur minimale constante.

La plupart des revêtements de protection sont inefficaces à des températures sous le point de congélation – IL NE FAUT PAS UTILISER LES AIRES DE JEUX DANS LES CONDITIONS HIVERNALES.